

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 janvier 2026

Convocation du 13/01/2026

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

L'An deux mille vingt-six, le vingt du mois de janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Excusée : Mme LEVEQUE Béatrice,

Secrétaire de séance : Mme DUDÉ Maïté

DCM2026-01-006 **Approbation du projet de traversée de bourg 3^{ème} et dernière phase - demande de subvention à l'État au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement de traversée de bourg est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), dans le cadre du volet « aménagement, environnement et cadre de vie ».

Suite à l'avant-projet définitif, l'agence SCALE avait transmis le détail quantitatif estimatif des lots 1 « VRD » et 2 « aménagements paysagers », qui s'élève à 203 000,00€HT pour la troisième phase des travaux.

Le plan de financement pourrait s'articuler comme suit :

Montant H.T. des travaux subventionnable : 203 000,00 €

Financement :

Subvention DETR escomptée à 35 % 71 050,00 €

Fonds libres 131 950,00 €

Montant H.T. 203 000,00 €

TVA 20,00% 40 600,00 €

MONTANT TTC 243 600,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération d'aménagement de la traversée de bourg – phase n°3, telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la préfecture de Maine et Loire, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux (DETR), une subvention d'un montant de 71 050.00€,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées, sachant qu'au cas où les co-financements ne seraient pas obtenus, la commune s'engage à honorer la différence par autofinancement,
- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité,
- Autorise le lancement des travaux,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Maïté DUDÉ



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

